

Groupe Bordeaux Métropole Energies

Rapport de gestion 2024-2025

SOMMAIRE

1	PÉRIMETRE DE CONSOLIDATION	4
2	REGLES COMPTABLES ET MÉTHODE D'ÉVALUATION.....	4
3	FAITS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE	5
3.1	CONTEXTE ECONOMIQUE ET GEOPOLITIQUE	5
3.2	TARIFICATION POUR L'ACCES AU RESEAU	6
3.3	INTEGRATION FISCALE	6
4	SITUATION DU GROUPE ET ACTIVITÉ AU COURS DE L'EXERCICE ECOULÉ	7
4.1	ACTIVITÉ TRANSITION ÉNERGÉTIQUE.....	7
4.1.1	DEVELOPPEMENT DE L'ACTIVITE RENOVATION ENERGETIQUE	7
4.1.2	ENERGIES RENOUVELABLES.....	13
4.2	ACTIVITÉ GESTION DE RESEAU DE DISTRIBUTION DE GAZ NATUREL	15
4.3	ACTIVITÉ FOURNITURE DE GAZ	17
4.4	ACTIVITÉ FOURNITURE D'ELECTRICITÉ	20
4.5	LA MARGE ENERGIE	21
4.6	ACTIVITÉ PRESTATION DE SERVICES « TECHNIQUES »	22
4.6.1	ACTIVITE DE GAZ DE BORDEAUX	22
4.6.2	AUTRES PRESTATIONS TECHNIQUES	22
4.7	ACTIVITÉ RESEAUX DE CHALEUR ET DE FROID	23
4.8	ACTIVITÉ SERVICES SUPPORTS.....	24
4.8.1	LA DIRECTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIERE	24
4.8.2	LA DIRECTION DES SYSTEMES D'INFORMATION	25
4.8.3	LA DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES (D.R.H.)	26
4.9	INVESTISSEMENTS	27
4.9.1	LES INVESTISSEMENTS LIES A LA GESTION DU RESEAU DE DISTRIBUTION DE GAZ NATUREL (20.1 M€) ..	27
4.9.2	LES INVESTISSEMENTS SUR LES RESEAUX DE CHALEUR ET DE FROID (2.49 M€)	28
4.9.3	LES INVESTISSEMENTS INFORMATIQUES (6,7M€)	28
5	RÉSULTATS DU GROUPE.....	28
6	ANALYSE DE L'ÉVOLUTION DE LA SITUATION FINANCIÈRE ET DE L'ENDETTEMENT DU GROUPE	28
6.1	FLUX DE TRESORERIE OPERATIONNEL.....	28
6.2	STRUCTURE FINANCIERE	29
6.3	SITUATION FINANCIERE A LA CLOTURE	29
7	ÉVÈNEMENTS IMPORTANTS INTERVENUS DEPUIS LA CLÔTURE	29
8	ACTIVITÉS EN MATIÈRE DE RECHERCHE ET DE DÉVELOPPEMENT	29
9	RISQUES ET INCERTITUDES	30
9.1	ACTIVITE TRANSITION ENERGETIQUE.....	30
9.2	ACTIVITE GESTION DE RESEAU DE GAZ NATUREL	30
9.3	ACTIVITE FOURNITURE DE GAZ NATUREL ET D'ELECTRICITE.....	31

Accusé de réception en préfecture

2

9.4	ACTIVITE RESEAUX DE CHALEUR ET DE FROID	32
10	PERSPECTIVES ET ÉVOLUTION DU GROUPE	32
10.1	ACTIVITE TRANSITION ENERGETIQUE.....	32
10.2	ACTIVITE GESTION DE RESEAU DE GAZ NATUREL	33
10.3	ACTIVITE FOURNITURE DE GAZ NATUREL ET D'ELECTRICITE.....	34
10.4	ACTIVITE RESEAUX DE CHALEUR ET DE FROID	35
11	ACTIONNARIAT ET VIE SOCIALE	35
11.1	MODIFICATIONS INTERVENUES EN COURS D'EXERCICE	35
11.2	PRISES DE PARTICIPATION.....	35
12	APPROBATION DES COMPTES.....	35

Conformément à la loi, nous vous avons réunis en Assemblée générale ordinaire annuelle afin de statuer sur les comptes consolidés de l'exercice clos le 30 septembre 2025 et de vous rendre compte de l'activité du Groupe Bordeaux Métropole Energies (BME) pendant ledit exercice.

Le présent rapport constitue le rapport de gestion du groupe consolidé.

Nos commissaires aux comptes vous rendront compte de leur mission de commissariat sur les comptes consolidés.

Tous les documents dont la communication est prévue par la loi et les règlements ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

1 PÉRIMETRE DE CONSOLIDATION

Le groupe Bordeaux Métropole Energies établit des comptes consolidés dans lesquels les comptes annuels de Régaz-Bordeaux, de Gaz de Bordeaux et de Néomix sont inclus selon la méthode de l'intégration globale, Bordeaux Métropole Energies étant la société consolidante.

Mixener étant détenu à 49% par la société Idex, la société est considérée sous contrôle conjoint. Par conséquent Mixéner, ainsi que ses filiales détenues majoritairement, soit Energie des Bassins, Bordeaux Bègles Energies et Mérignac Centre Energies, sont consolidées selon la méthode de l'intégration proportionnelle.

Trois sociétés sont mises en équivalence :

- Haut de Garonne Energies, détenue à 34 % par Mixéner,
- GNV de Bordeaux, détenue à 20 % par Gaz de Bordeaux,
- BME_RS détenue indirectement à 49 %, au travers de la filiale NEOMIX.

Dans le cadre de la comptabilisation des opérations de restructuration intervenue en mai 2018, la société a retenu l'application de la méthode dérogatoire applicable aux regroupements entre entreprises sous contrôle commun prévu par le paragraphe 215 du règlement CRC n° 99-02. Cette méthode, par exception aux règles générales d'entrée d'une société dans le périmètre, a pour effet de substituer au coût d'acquisition des titres de l'entreprise acquis à la valeur comptable des actifs et passifs constitutifs des capitaux propres de cette entreprise, telle qu'elle ressort à la date d'acquisition, de ses comptes retraités aux normes comptable du groupe acquéreur. L'écart résultant de cette substitution est imputé sur les capitaux propres consolidés.

2 REGLES COMPTABLES ET MÉTHODE D'ÉVALUATION

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et ce, conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n° 2020-01.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les éléments des activités ordinaires, même exceptionnelles par leur fréquence ou leur montant, ont été laissés en résultat courant.

Seuls les éléments ne se rapportant pas aux activités ordinaires de l'entreprise ont été comptabilisés dans le résultat exceptionnel, lequel comprend les charges ou les produits qui sont d'un montant significatif par rapport au résultat, inhabituels, et d'une survenance exceptionnelle.

Les éléments inhabituels sont ceux qui présentent un fort degré d'anomalie par rapport aux activités normales de l'entreprise et à son environnement. Les éléments de survenance exceptionnelle sont ceux qui ont une forte probabilité de ne pas survenir à nouveau, compte tenu de l'environnement de l'entreprise.

Cette définition rend extrêmement rare l'utilisation des comptes exceptionnels. Toutefois, de par leur classement comptable, les cessions d'immobilisations figurent dans le résultat exceptionnel.

La production immobilisée est évaluée au coût de production.

- **RECOURS AUX ESTIMATIONS**

La préparation des comptes conduit la Direction du Groupe à effectuer des estimations et à formuler des hypothèses qui affectent les montants qui figurent dans ces comptes et les notes qui les accompagnent, en ce qui concerne notamment les créances clients, les impôts différés actifs, les provisions, les charges à payer et les actifs corporels et incorporels. Le Groupe fonde ses estimations sur son expérience passée ainsi que sur un ensemble d'autres facteurs jugés raisonnables au regard des circonstances afin de se forger un jugement sur les valeurs à retenir pour ses actifs et passifs. Les résultats réalisés peuvent in fine diverger sensiblement de ces estimations en fonction d'hypothèses ou de situations différentes.

À la clôture 2025, les estimations et hypothèses sur lesquelles la direction exerce son jugement ont été révisées en prenant en compte les faits marquants de la période. Elles sont détaillées dans chacune des rubriques dédiées.

3 FAITS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE

3.1 CONTEXTE ECONOMIQUE ET GEOPOLITIQUE

Le contexte économique et géopolitique dégradé conduit le Groupe Bordeaux Métropole Energies à faire une revue des risques et incertitudes susceptibles de peser sur ses activités et à évaluer leurs impacts sur les états financiers.

- **Risque de liquidités**

L'exercice 2024-2025 a confirmé la sortie progressive de la crise énergétique avec notamment un retour à une plus grande cohérence au niveau des prix de l'énergie.

Dans le contexte actuel du secteur, il convient de rappeler la crise énergétique majeure qui vient de se produire et les évolutions structurelles qui en découlent devrait modifier le marché des années à venir. En effet, avec des prix du gaz naturel atteignant des montants qui n'auraient jamais pu être imaginés et une volatilité constatée sans précédents, la vision des risques couverts par un fournisseur a évolué et le pricing sur le marché des clients finaux restera profondément et durablement modifié par cette crise.

Pour Gaz de Bordeaux cette situation de tension n'est pas inquiétante à court terme pour son activité, sa gestion de risque et ses systèmes d'achats en back to back protégeant utilement l'entreprise contre ce type de mouvement de marché. Pour autant, il convient de rester attentif sur le niveau de trésorerie disponible tout au long de l'exercice 2025-2026 au regard des besoins de fonds de roulement qui pourraient croître en cas de hausse des prix d'achats du gaz.

Malgré l'apaisement sur les marchés, le groupe a volontairement souhaité conserver une diversification de ses approvisionnements en vue de les sécuriser, ainsi qu'un pilotage maîtrisé du développement du portefeuille, pour limiter les risques et ne pas trop peser sur sa capacité financière.

- Risque de crédit

Les créances des sociétés du groupe suivent, si nécessaire, une méthode de provisionnement qui dépend de leur antériorité, du niveau de procédure contentieuse et de la nature du litige.

- Risque lié au coût des marchandises vendues et au prix des matières premières

Il peut exister un risque sur le coût des marchandises vendues et le prix des matières premières lorsqu'il existe une incertitude sur le montant de leur acquisition à la clôture. Les états financiers reflètent la meilleure estimation de ces coûts appréciés à cette date.

- Certificats d'économie d'énergie

La cinquième période du dispositif a débuté le 1er janvier 2022 et ses modalités ont été fixées par le décret n° 2021-712 du 3 juin 2021. Ces dernières ont été modifiées à compter du 1er janvier 2023. A la date d'arrêté des comptes, les obligations d'économies d'énergie imposées à Gaz de Bordeaux pour la période du 1er janvier 2022 au 30 septembre 2025 sont supérieures aux CEE acquis et/ou obtenus. Une charge à payer a donc été comptabilisée pour 107 175 k€. Cette dernière se décompose en deux parties, 87 M€ au titre des CEE contractualisés mais non encore livrés à la clôture et 20 M€ au titre des CEE à acquérir.

- Risque de taux d'intérêt

Le capital restant dû des emprunts souscrits à taux variables s'élève à 17.412 K€ à la clôture, et se décompose comme suit :

- 9.948 K€ relatifs au crédit-bail immobilier de Bordeaux Métropole Energies, couverts à hauteur de 1.919 K€ par un crédit-vendeur également amortissable,
- 5.000 K€ d'emprunt chez Regaz-Bordeaux, couverts à hauteur de 5.000 k€ par un swap de taux.

- Risque de change

Les sociétés du Groupe n'effectuent pas de transactions en devises

3.2 TARIFICATION POUR L'ACCES AU RESEAU

Les tarifs de l'ATRD6 ont évolué au 1^{er} juillet 2025 avec une hausse de 2.85 % par rapport à la période précédente.

3.3 INTEGRATION FISCALE

Le Groupe Bordeaux Métropole Energies constitue, depuis le 1er octobre 2021, un groupe d'intégration fiscale.

Au regard de la chaîne de détention capitalistique, :

- Bordeaux Métropole Energies agit en qualité de société mère du périmètre d'intégration
- Néomix et Gaz de Bordeaux, comme sociétés filiales fiscalement intégrées.

Par application de la convention d'intégration fiscale, chaque société comptabilise l'impôt comme si elle était imposée séparément et elle en règle le montant à la société mère, les bonis étant conservés par la société mère.

Cette décision de gestion a eu pour effet d'inscrire un produit d'impôt sur les sociétés de 569 k€ chez Bordeaux Métropole Energies au 30 septembre 2025.

4 SITUATION DU GROUPE ET ACTIVITÉ AU COURS DE L'EXERCICE ÉCOULÉ

BME construit progressivement un groupe présent sur toute la chaîne de l'énergie, depuis la production d'ENR jusqu'à l'usage (rénovation énergétique) en passant par la distribution, la fourniture et l'exploitation. La montée en puissance des activités émergentes est graduelle avec des fondations qui sont désormais établies.

L'exercice 2023-2024 a permis un travail de modélisation et de structuration indispensable à la finalisation de feuilles de route précises pour chaque entreprise du groupe et d'un plan de financement global élaboré à l'échelle du groupe.

L'exercice 2024-2025 a vu la mise en œuvre de ces orientations dans ce cadre nouvellement structuré.

L'ambition globale du groupe demeure l'accompagnement de tous (collectivités, entreprises, particuliers) dans leur révolution énergétique en proposant des solutions décarbonées et le recours à un mix énergétique local et diversifié.

Au cours de l'exercice écoulé, chaque entité du groupe y a pris sa part, selon ses compétences :

- distribution et fourniture d'énergies de plus en plus respectueuses de l'environnement (Régaz et Gaz de Bordeaux) ;
- conception/exploitation de réseaux de chaleur et de froid avec un taux élevé d'EnR (Mixéner et ses filiales) ;
- développement des EnR décentralisées (Néomix) ;
- amélioration de la performance du bâti et de la production thermique avec la rénovation énergétique des logements (BME/Néomix) et des prestations techniques optimisées (Gaz de Bordeaux) ;
- expérimentation, accompagnement et déploiement des innovations de la transition énergétique (toutes les entités du groupe).

4.1 ACTIVITÉ TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

4.1.1 Développement de l'activité rénovation énergétique

Parmi les différentes activités décrites par son objet social, BME constitue une société de tiers-financement appelée à intervenir dans le domaine de la rénovation énergétique des bâtiments au sens de l'article L 381-1 du Code de la construction et de l'habitation. Cette activité est exploitée sous la marque Facirénov.

Réellement déployée à partir de l'exercice 2019-2020, Facirénov s'est imposé sur le territoire métropolitain comme un acteur incontournable et de confiance sur le marché local de la rénovation énergétique.

Fort d'une équipe de 20 personnes, Facirénov a accompagné depuis sa création plus de 500 ménages en maisons individuelles (dont + de 280 depuis janvier 2024 avec le dispositif MAR) et plus de 14.000 logements en copropriété. Facirénov s'est aussi imposé comme un partenaire de confiance auprès des acteurs institutionnels local de la rénovation énergétiques, tels que InCité, l'ALEC, les banques, etc.

Cependant, cette activité a connu depuis sa création un rythme de développement différent selon le marché adressé : si le secteur des copropriétés a connu une réelle montée en puissance, celui des maisons individuelles s'est toujours avéré difficile tant il est dépendant des aides publiques et des évolutions de celles-ci. L'exercice 2024-2025 confirme cette tendance.

● Présentation des offres rénovation énergétique de BME

Selon les textes réglementaires visant cette activité (notamment les articles D 381-9 à D 381-12 du Code de la construction et de l'habitation), l'offre technique intégrée au service de tiers-financement comprend au minimum les prestations suivantes :

- la conception du programme de travaux sur la base d'un audit énergétique qui devient obligatoire dans le cadre du dispositif « MAR » pour obtenir des aides à la rénovation énergétique d'ampleur en maison individuelle ;
- l'estimation des économies d'énergie associées (l'économie en énergie primaire devant être au minimum de 25 % pour les copropriétés et l'établissement de deux scénarios de travaux permettant à minima deux sauts de classes énergétiques pour les maisons individuelles) ;
- l'accompagnement du maître d'ouvrage dans la réalisation des travaux ou la délégation par le maître d'ouvrage de la réalisation de ces travaux ;
- la détermination du plan de financement des travaux, y compris l'identification des aides mobilisables et l'évaluation du montant restant à la charge du maître d'ouvrage des travaux, ainsi qu'une proposition de subrogation au maître d'ouvrage pour effectuer des demandes d'aides publiques et les percevoir, lorsque la réglementation attachée à ces aides le permet.

Outre ce socle minimal obligatoire, le service de tiers-financement peut comprendre un volet optionnel, consistant en « une offre de prêt, dans le but de faciliter le financement de tout ou partie des travaux ». Cette offre peut être soit proposée directement par la société de tiers-financement, soit relayée par elle sous forme d'une offre de crédit émanant d'un établissement de crédit ou d'une société de financement.

Dans son portefeuille d'offres, Bordeaux Métropole Energies a décidé de proposer :

- une offre de tiers-financement indirect, en particulier pour l'Eco-PTZ ou pour les prêts collectifs,
- une offre de tiers-financement direct pour le prêt individuel à des personnes physiques (permettant, dans le cadre juridique d'un crédit à la consommation, d'avancer au client les aides et subventions diverses).

A date, le volet financier de l'accompagnement BME comprend l'avance des aides et subventions mais pas le financement du reste à charge du ménage.

L'objectif pour BME est ainsi de sensibiliser le ménage ou la copropriété aux enjeux financiers dès le début du projet afin de désamorcer certains freins financiers « psychologiques ».

Les offres élaborées se déclinent sur deux marchés : celui des maisons individuelles et celui des copropriétés.

→ En maisons individuelles

Dans un environnement rendu complexe par la multiplicité des acteurs, avec des institutionnels, des associations et des professionnels divers, l'Etat a décidé de créer un nouvel intervenant dit « Mon Accompagnateur Rénov » ou « MAR ».

Ce MAR, obligatoire pour l'accompagnement des ménages modestes et très modestes en 2023 et généralisé à l'ensemble des ménages sollicitant des aides dans le cadre du « parcours accompagné » en vue d'une rénovation globale ou d'ampleur à partir du 1er janvier 2024, est par nature incompatible avec une offre de services en contractant général.

C'est pourquoi, Bordeaux Métropole Energies, qui avait fait le choix initial d'intervenir en qualité de contractant général a dû faire évoluer son offre vers de la maîtrise d'œuvre à compter du 1er juillet 2023 particuliers (l'agrément MAR a été obtenu le 14 décembre 2023). Cette évolution permet aux propriétaires de maisons individuelles :

- d'avoir un interlocuteur unique dès l'audit et la conception des travaux jusqu'à leur réception, y compris pour la mobilisation des subventions et la mise en œuvre d'un éventuel financement ;
- d'avoir davantage de souplesse dans la contractualisation avec des entreprises référencées BME ou connues du client ;
- de bénéficier d'un délai d'intervention réduit grâce à des calendriers prédéfinis avec les sous-traitants ;
- de bénéficier d'un contrat sécurisé directement avec BME qui porte une garantie décennale en maîtrise d'œuvre.

La contractualisation de l'accompagnement de Bordeaux Métropole Energies se déroule en deux temps :

- un contrat d'audit complet, à l'issue duquel est remis et commenté un rapport au propriétaire. Trois scénarios de travaux permettant de générer des économies d'énergie substantielles sont proposés. L'étude comprend également une analyse financière et patrimoniale du ménage ainsi qu'un projet de plan de financement des travaux envisagés ;
- un contrat de MOE qui prévoit de prendre en charge l'ingénierie financière (montage du plan de financement et gestion des demandes d'aides individuelles, offre optionnelle de tiers-financement pour boucler le plan de financement), de concevoir le programme de travaux et consulter différentes entreprises (certifiées RGE), de suivre la bonne exécution de ces travaux et d'aider le ménage pendant 3 ans à obtenir les économies d'énergie attendues.

A partir du 1er janvier 2024, la mise en œuvre du MAR pour les clients BME a fait évoluer cette organisation contractuelle en distinguant deux contrats : un contrat d'accompagnement MAR et un contrat de maîtrise d'œuvre du projet.

- le contrat MAR est établi conformément aux dispositions imposées par l'arrêté du 21 décembre 2022 relatif à la mission d'accompagnement du service public de la performance énergétique de l'habitat. Les missions du MAR comprennent la visite du logement, la réalisation d'un audit énergétique et l'accompagnement au choix du scénario de travaux. BME reste sur la même prestation que le précédent audit, à savoir, la réalisation de trois scénarios de travaux permettant de générer à minima deux sauts de classe énergétique jusqu'au scénario BBC conformément aux exigences de l'audit réglementaire. Chaque scénario présente un plan de financement. L'essentiel des autres prestations obligatoires d'un MAR est un accompagnement de bout en bout sous forme de conseils pour la sélection d'entreprises RGE, d'un appui sur le dépôt de la demande d'aide, puis des conseils sur l'utilisation des équipements en fin de chantier et des explications sur les écogestes. Une visite en fin de travaux est imposée pour

vérifier la concordance entre le scénario de travaux retenu et les travaux réalisés pour débloquer les aides ;

- le contrat de MOE, permet au ménage de déléguer à BME l'ingénierie financière (montage du plan de financement et gestion des demandes d'aides individuelles), la conception du programme de travaux et la consultation des différentes entreprises certifiées RGE. Le Maître d'ouvrage contractalise avec les différents artisans une fois les aides accordées, et BME assure le suivi de chantier pour garantir la bonne exécution des travaux jusqu'à la réception définitive. Une offre de contrat de crédit à la consommation permet à BME d'avancer le montant des aides octroyées et de les débloquer au fur et à mesure de l'avancement des travaux.

→ En copropriétés

BME propose également d'accompagner les copropriétés par une offre adaptée à la situation de chacune (selon la complexité de l'immeuble, le niveau de compétence du syndic sur les enjeux de rénovation énergétique et l'attente des propriétaires). L'offre se décompose en deux volets :

- un contrat d'audit complet, pouvant prendre la forme d'un Diagnostic Technique Global (DTG) de la copropriété avec audit énergétique traitant les aspects architecturaux, énergétiques, financiers et sociaux de la copropriété ;
- un contrat d'accompagnement à la conception et à la réalisation des travaux qui inclut les volets techniques énergétiques, l'ingénierie financière et sociale mais aussi le bon déroulement des travaux ;

Cette seconde phase d'accompagnement est réalisée via une prestation d'assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) qui intègre la consultation d'équipes de maîtrise d'œuvre et la coordination des différents acteurs (architectes, bureaux d'études thermiques et fluides, entreprises de travaux et de services énergétiques).

● Historique de l'activité et activités réalisées sur l'exercice

Il faut rappeler que l'exercice 2023-2024 avait été marqué par la réorganisation des activités : l'activité rénovation des maisons individuelles (et l'ensemble du personnel dédié) avait été rattachée à la Direction générale de BME ; l'activité rénovation en copropriété et secteur tertiaire avait été rattachée à la Direction du développement, du marketing, de la communication et des relations extérieures de BME (dans ce secteur BME commercialise toujours auprès du client final un certain nombre de services et demeure seule contractuellement liée directement au client final, mais elle confie l'exécution matérielle d'une partie de ces services à Néomix dans le cadre d'un contrat de prestations de services).

Concernant le marché des maisons individuelles, l'exercice 2024-2025 a été marqué par un travail de consolidation des offres et des process associés pour traiter les ménages engagés dans les travaux de rénovation d'ampleur. Un travail important a été réalisé permettant au pôle administratif et financier de monter en compétence pour le dépôt et le suivi des dossiers de subventions auprès des différentes plateformes, pour l'élaboration des contrats de préfinancements des aides et la gestion du déblocage des fonds à l'avancée des travaux. Les missions des chargés d'affaires ont été recentrés sur la partie technique : audits et contrôles des missions MAR ; dossiers de consultation des entreprises et suivi de chantier jusqu'à la réception des travaux pour la MOE.

Les actions transverses, nécessaires au développement de l'activité, ont également été poursuivies tout au long de l'année :

- participation aux actions de l'association SERAFIN regroupant notamment les 6 sociétés de tiers-financement existantes. Dans ce cadre s'inscrit le projet FIDEO, lancé en 2024, ayant pour but de

favoriser la rénovation énergétique du logement privé et son financement, notamment par la création envisagée d'une Banque de la Rénovation Énergétique d'ici 2027 ;

- poursuite des rencontres avec de nombreux acteurs locaux (ANAH, ADEME, services de Bordeaux Métropole, conseillers Faire, InCité....) et les confrères nationaux (Oktave, CVdL-E, AREC Occitanie, Pass Haut de France Rénovation, ARTEE) ;
- participation au projet européen (France, Italie, Pays-Bas) EnerPov dont l'objectif est de faciliter l'adoption par le marché d'approches de rénovation groupée pour le déploiement à grande échelle de projets de rénovations globaux dans les quartiers vulnérables ;
- poursuite de l'accompagnement, en tant que maître d'ouvrage délégué, de deux projets de rénovations groupées sur les communes de Gradignan (~7 maisons) et Canéjan (~25 maisons) lauréats d'un appel à manifestation d'intérêt de la Région Nouvelle Aquitaine (livraison totale prévue sur l'exercice 2025-2026) ;
- conclusion d'une convention de partenariat avec le Crédit Agricole de Nouvelle-Aquitaine pour accompagner les clients de cette banque dans leur rénovation énergétique ;
- participation en tant qu'exposant au salon de la Copropriété de Bordeaux, permettant de renforcer la position de Facirénov auprès des clients, des institutionnels et des partenaires.

● Résultats commerciaux

→ En maisons individuelles

Au cours de l'exercice 2024-2025, l'activité sur le segment maisons individuelles est restée inférieure aux objectifs, pénalisée par les attermoissements réglementaires qui ont touché le dispositif MaPrimeRénov' rénovation d'ampleur. Alors que le budget envisageait la conclusion de 233 contrats MAR, 148 seulement ont été conclus.

Deux événements ont marqué la période :

- en premier lieu, le retard inédit de l'adoption de la loi de finances pour 2025 (décalée la mi-février 2025) qui a rendu incertain très longtemps le volet financier du dispositif ;
- en second lieu, le 23 juin 2025, le « guichet » MaPrimeRénov' a été fermé précipitamment pour les rénovations d'ampleur et n'a rouvert que le 30 septembre. L'ANAH a justifié cette suspension par la forte hausse des demandes de subvention au premier semestre 2025 et le risque consécutif de dépassement des autorisations budgétaires, ainsi que par le fort pourcentage de fraude constaté par les différents services instructeurs, nécessitant la mise en place de contrôles renforcés dans l'instruction des dossiers de demande de subvention.

Aussi, pour ne pas dépasser l'enveloppe budgétaire allouée par l'Etat à la rénovation pour 2025, le gouvernement a-t-il décidé, lors de la réouverture du guichet, le 30 septembre, de ne cibler que les propriétaires très modestes et à durci les règles d'attribution. Les critères d'éligibilité ont alors changé « temporairement ». Ainsi, par exemple, les logements classés D ont cessé d'être éligibles, les aides pour les rénovations d'ampleur ayant été concentrées sur les logements éligibles, classés E, F ou G.. Dans le même sens, les plafonds de travaux subventionnables ont été abaissés à 30 000 euros ou 40 000 euros, selon la performance énergétique procurés par les travaux, contre 70 000 euros.

Le climat d'incertitude né de ces attermoissements et les délais d'instruction des dossiers devenant déraisonnable, les résultats de l'activité ont été fortement impactés. On peut néanmoins considérer que le volume de ménages

accompagnés reste significatif, ceci d'autant que les projets se développent sur plusieurs exercices et que peu de projets engagés depuis la mise en place du dispositif MAR en janvier 2024 sont déjà clôturés. Ainsi :

- depuis la mise en place du dispositif MAR en janvier 2024, 300 contrats MAR ont été conclus et 129 contrats MOE dont 148 contrats MAR et 60 contrats MOE pour l'exercice 2024-2025 ;
- sur les 129 contrats MOE qui bénéficient du contrat de préfinancement des aides, seulement 54 contrats sont engagés à la fin de l'exercice 2024-2025 ;
- le chiffre d'affaires procuré par les contrats conclus est supérieur à celui de l'exercice précédent et s'établit à 587 000 €. Il est à noter que l'ensemble du processus d'accompagnement des ménages a une durée moyenne de 18 mois. La facturation des prestations est donc répartie sur deux exercices.
- sur les 300 MAR conclus, seulement 24 dossiers ont été clôturés à la fin de l'exercice 2024-2025, ce qui reporte l'enregistrement des résultats sur l'exercice suivant.
- l'engagement financier est également important : la moyenne des aides est de 42 000 € pour un montant de travaux de 64 000 € pour les 54 dossiers en cours à la fin de l'exercice. L'avance des aides des dossiers de préfinancement représente 2,28 M€.

Une analyse plus précise du portefeuille d'affaires permet de constater :

- un taux de conclusion des contrats MAR en régression passant de 70% en 2024 à 60% pour 2025, reflétant l'incertitude liée aux attermolements réglementaires ;
- une répartition géographique inchangée : 85 % des ménages accompagnés habite sur la métropole bordelaise et 15% sur le territoire du SYSDAU ;
- la plus grande part des ménages accompagnés sont des ménages classés en catégorie très modeste (33 %) ; viennent ensuite les ménages en catégorie supérieur (30%), avant ceux qui appartiennent à la catégorie intermédiaire (20 %) ; les ménages modestes sont les moins nombreux (17 %) ;
- un panier moyen de travaux estimés de 64 k€, toutes catégories de ménages confondues pour un pourcentage d'aide moyen supérieur à 60%.

Enfin, il faut signaler que la totalité des chantiers qui avaient été entrepris selon le modèle de contractant général ont été terminés au cours de l'exercice 2024-2025 et les aides correspondantes ont été récupérées.

→ En copropriétés

Même si l'exercice a également été marqué par le climat d'instabilité entourant l'activité, l'arrivée d'une personne dédiée à la relation commerciale a permis de maintenir un niveau d'activité comparable à celui de l'exercice précédent (voire légèrement supérieur concernant le nombre de contrat AMO) :

- 54 contrats de diagnostic (DTG ou PPT) avec audit énergétique pour un total de 2 225 lots ;
- 31 dossiers en AMO répartis en :
 - o 24 contrats d'AMO conception pour un total de 2 129 lots ;
 - o 7 contrats d'AMO réalisation pour un total de 520 lots.

Le chiffre d'affaires (non intégralement facturé sur l'exercice) atteint 725 621€.

Toutefois, un fait majeur survenu en juillet a mis un coup de frein brutal à l'activité commerciale en copropriétés. Bordeaux Métropole a en effet stoppé son dispositif d'accompagnement aux audits et DTG, pour tous nouveaux dossiers ainsi que pour les dossiers non instruits à la date de décision.

Cet arrêt a eu deux types de conséquences :

- un arrêt des nouvelles signatures de contrats à partir de juillet 2025,
- une incertitude sur le maintien d'une partie des contrats signés, les clients n'étant pas certains de pouvoir bénéficier in fine de l'accompagnement de Bordeaux Métropole.

Dès lors, il n'est pas certain que 100 % du chiffre d'affaires lié aux contrats signés sera effectivement facturé sur l'exercice 2025-2026 s'il ne l'a pas encore été.

Fort de ce contexte, et anticipant une compression du marché pour l'exercice 2025 – 2026, en particulier sur l'activité audit et DTG, les équipes de Facirénov Copropriété ont accéléré leurs contacts pour adresser de nouveaux marchés, en particulier auprès des bailleurs sociaux et des collectivités locales.

4.1.2 Energies renouvelables

La promotion et le développement de la production d'énergies renouvelables de toute nature est une mission essentielle de BME, chacune des entités qui composent le groupe devant mettre en œuvre toutes actions utiles de recherche et détection des projets ainsi que de conseil, d'incitation ou d'accompagnement.

La gestion opérationnelle des projets de production proprement dits relève aujourd'hui de Néomix.

En ce domaine, BME remplit toutefois un rôle important d'accompagnement : recherche et détection des projets (notamment lorsqu'ils visent à mettre en place des solutions décarbonées impliquant diverses filiales du groupe), élaboration des documents préliminaires (présentations) ou prévisionnels (plan d'affaires), recherche des solutions techniques les plus adaptées, validation financière et juridique, assistance administrative, etc.

Dans son rôle de société-mère, BME veille à accompagner, soutenir et nourrir ses différentes filiales, dont particulièrement Néomix et Mixéner, dans le développement des activités confiées à elles. La Direction du Développement de BME joue à cet égard un rôle pivot essentiel. Elle est soutenue par les différents services supports que BME a vocation à centraliser afin d'optimiser les coûts et développer des pratiques cohérentes au sein du groupe (études, finances, juridique, informatique).

● Photovoltaïque

Néomix assure aujourd'hui la gestion opérationnelles et technique des activités du Groupe BME dans le domaine photovoltaïque.

En ce domaine, elle intervient directement ou gère des participations dans des structures construites avec des partenaires de référence. Elle a également vocation à gérer des participations au sein de sociétés dédiées à la construction/exploitation d'installations spécifiques.

A cette fin, Néomix s'est dotée d'une équipe et de moyens spécialisés de manière à pouvoir gérer les projets de manière autonome, ne recevant plus de BME qu'un soutien commercial, administratif et juridique.

Dans ce but :

- l'équipe technique s'est renforcée avec le recrutement en CDI d'un chef de projet PV au 1er octobre 2024 (anciennement alternant) venant compléter l'équipe déjà formée par le responsable technique et un autre chef de projet ;
- l'équipe commerciale s'est structurée avec un responsable commercial coordonnant les activités de prospection à destination du marché privé et du marché public, un interlocuteur étant dédié à chacun ;
- les processus et les outils ont été fiabilisés et améliorés pour le bureau d'étude : outil de calepinage et d'intégration graphique, business plans, cahiers des charges et grilles d'analyses pour les achats de modules et de travaux... ;
- le CRM, les documents d'offres commerciales et de contractualisation ont connu une amélioration continue ;
- le modèle de supervision des centrales en exploitation a été créé et mis en œuvre pour les nouvelles installations mises en service par Néomix ;

- un process de coordination avec le Groupe BME a été mis en place intégrant des revues commerciales bimensuelles ainsi que comités transverses et comités d'engagements mensuels.

Par ailleurs, pour atteindre les objectifs de la feuille de route 2023-2028, l'entreprise a construit un plan de prospection auprès des acteurs de Gironde pouvant être intéressés par différents types de projets : centrales au sol, en toiture, ombrières de parking, en autoconsommation individuelle ou collective ou réinjection réseau.

Néomix a aussi bien approché des acteurs publics (collectivités locales, entreprises publiques) que privés (entreprises industrielles et tertiaires, propriétaires fonciers, promoteurs et aménageurs).

Elle a également répondu à des Appels à Manifestations d'Intérêt (AMI) lancés par des acteurs publics.

Afin d'améliorer sa visibilité, Néomix a également perfectionné l'ensemble de ses outils de communication : refonte du site web, activités sur les réseaux sociaux, flyers. Dans le même but, elle est également intervenue dans des manifestations professionnelles ou institutionnelles locales : Bordeaux Solar Summit, Alliance Solaire, Salon des Maires et des Collectivités locales de Bordeaux.

Cette activité lui a permis à la fin de l'exercice 2024-2025 :

- d'avoir construit un « pipe » commercial (offres remises ou en cours de rédaction) de près de 50 MWc ;
- d'être lauréat de plusieurs appels d'offres ou AMI pour des projets 100% Néomix tels que : AMI multi-sites de Pessac, tennis de Carbon Blanc, couverture des bassins Perlita, toiture IKOS, piste cyclable de Bordeaux Métropole, parking Innolin, SLM1, AgriMédoc et Lizan pour un total de 5,6 MWc.
- de mettre en service les centrales de SAGA Végétal (500 kWc) et AgriMédoc (500 kWc) ;
- de poursuivre le développement de centrales déjà sécurisées comme celles de l'AMI des parkings de Bordeaux Métropole ou les centrales au sol de Soussans, Brannens ou de l'aérodrome de Lussac Saint-Emilion.

Ainsi Néomix prévoit pour l'exercice 2025-2026 de mettre en service près de 7 MWc parmi lesquels les projets de Guyamier ou des parkings de Bordeaux Métropole (Colette Besson et 3 cardinaux) pôtés par la SAS BME_RS dont Néomix détient 49% du capital social (déjà porteur des projets de Bacalan, du CTM de Mios ou du boulodrome de Bassens).

● Autres énergies renouvelables

A ce stade de son développement c'est surtout sur le terrain de la production de biométhane que l'activité de Néomix est significative.

En 2024-2025, la Société a poursuivi ses actions d'accompagnement des porteurs de projet de production de biométhane, en jouant un rôle de facilitateur notamment auprès des agriculteurs, afin de trouver des solutions permettant aux projets d'aboutir ou d'avancer plus rapidement.

Les trois sites (Médoc Biogaz avec deux sites et Berganton) dans lesquels Néomix possède une participation minoritaire de 5 % ont poursuivi normalement leurs activités tenant leurs ambitions d'injection de biogaz sur le réseau Régaz et leurs modèles économiques.

Un projet d'une troisième unité de méthanisation dans le Médoc a été conclu avec un consortium d'agriculteurs élargi par rapport à Médoc Biogaz qui a donné lieu à la constitution de la SAS SLM3 dans laquelle Néomix a pris une nouvelle participation de 5 % en septembre 2024 (libération du montant des actions en deux temps : septembre et octobre 2024). A date, les études sont en cours de réalisation.

En amont de ces activités de production de biométhane, la société Moulinot propose une solution de valorisation des biodéchets en produisant une « soupe » pouvant constituer un intrant pour des unités de méthanisation. Néomix détient depuis en décembre 2023, 5 % au capital de la SAS Moulinot Nouvelle Aquitaine et ce, pour un montant de 35 000 €. Elle a également signé avec cette dernière une convention de compte courant d'associé pour un montant de 80 000€. Ce compte courant sera bloqué pendant 5 ans.

Par ailleurs, le projet « Médoc bioCO2 » dans lequel Néomix possédait déjà une participation de 5 %, a poursuivi ses travaux et envisage une mise en service sur l'exercice 2024-2025.

Le 23 juin 2025, Néomix a perçu des dividendes de la société Berganton Biogaz pour un montant de 15.027 € et un produit à recevoir a été comptabilisé à hauteur de 35.000 € au regard de la décision collective de distribution de dividendes prise par les associés de la société Médoc Biogaz le 11 juin 2025.

Par ailleurs, concernant la filière émergente du CO2, le projet « Médoc bioCO2 » dans lequel Néomix possédait déjà une participation de 5 %, a poursuivi ses travaux et envisage une mise en service sur l'exercice 2024-2025.

Enfin, le projet Hydrogénia, (démonstrateur hydrogène : production d'hydrogène à partir d'électricité décarbonée initialement destiné à des projets de mobilité et à des tests d'injection dans le réseau de distribution de gaz naturel) qui concerne BME et REGAZ poursuit son développement.

Si la construction de l'actif est en phase de finalisation avec un objectif de mise en service progressive du démonstrateur sur la fin de l'année 2025 et le début de l'année 2026, une réflexion est actuellement conduite sur la future destination de l'hydrogène ainsi produite afin de s'adapter à l'arrêt du projet mobilité par une partie prenante.

● Partenariat Technowest

Si toutes les entités du groupe sont impliquées dans les échanges, c'est toujours BME qui porte formellement le partenariat existant avec Technowest qui a permis la mise en place d'un incubateur de start-ups sur le site de La Place dédié à l'innovation dans le domaine de l'énergie. Une troisième phase triennale s'est ouverte à compter de juillet 2025. Tirant les leçons des expériences passées, une nouvelle convention a été conclue désignant des objectifs plus ciblés et ouvrant ce partenariat vers l'extérieur.

4.2 ACTIVITÉ GESTION DE RESEAU DE DISTRIBUTION DE GAZ NATUREL

L'exercice 2024-2025 a vu une climatologie inférieure à la prévision budgétaire avec 1 254 DJU enregistrés, pour 1350 DJU prévus au budget.

La moyenne décennale s'établit désormais à 1 352 degrés-jours.

Le 14 janvier 2025, le débit de pointe maximal a été atteint avec 28 534 524 kWh/j, avec une température minimale moyenne de 0,76°C.

Pour un point de sortie à 1 254 DJ, le volume d'énergie transitée est de 3 104 GWh :

- en baisse de 2,4 % par rapport à l'exercice précédent (3 179 GWh),
- en baisse de 8,0 % par rapport à la référence budgétaire (3 374 GWh).

Le réel 2024-2025 est en dessous du budget tant en termes de degrés-jours (1 254 DJ pour 1 350 DJ) qu'au niveau du transit acheminé réel (3 179 GWh) pour 3 374 GWh prévus au budget. Cet exercice apparaît comme une année très douce (la 3ème la plus chaude depuis plus de 40 ans) et révèle une sobriété accrue des clients par rapport à l'exercice précédent.

Le volume de gaz renouvelable injecté dans le réseau est passé de 144 GWh sur l'exercice 2023-2024 à 152 GWh en 2024-2025, soit une progression de 5,5%, et une part de 4,9% de gaz renouvelable par rapport au total du gaz transité.

Le volume de gaz transité dépend également du développement commercial qui se répartit, en GWh, comme suit par marché :

Marché	Budget	Réel
Habitat	5,45	2,93
Professionnel	6,00	5,01
Total (GWh)	11,45	7,94

Le résultat est inférieur au budget (-31% en GWh). Les résultats sur le professionnel et l'habitat sont impactés par une crise immobilière qui perdure ainsi que par la mise en application de la RE2020 qui oriente les projets vers des solutions concurrentes.

Hors objectifs annuels, 1 affaire exceptionnelle a été enregistrée (le dépôt de bus Kéolis de Lescure pour 75 GWh).

● Le marché Habitat

	Objectif 2024/2025		Résultat 2024/2025		% Résultat	
	nbre logements	volume gaz en GWh	nbre logements	volume gaz en GWh	% logements	% volume gaz en GWh
HABITAT EXISTANT	120	1,35	46	0,57	38%	42%
Collectif Existant	90	0,9	32	0,43	36%	48%
Individuel Existant	30	0,45	14	0,14	47%	31%
HABITAT NEUF	1 220	4,10	603	2,36	49%	58%
Collectif Neuf	1 200	4,0	592	2,26	49%	57%
Individuel Neuf	20	0,10	11	0,10	55%	100%
TOTAL	1 340	5,45	649	2,93	48%	54%

Habitat existant :

38 % de l'objectif en nombre de logements et 42 % de l'objectif en GWh attendus.

Le marché de l'habitat en 2024-2025 reste peu dynamique, toujours affecté par la crise énergétique de 2022 et la crise immobilière de 2023-2024. Les taux d'intérêt, bien que légèrement en baisse (environ 3 à 3,05%), restent élevés par rapport à la période 2022, freinant l'acquisition de logements existants. Parallèlement, les incitations gouvernementales favorisent de plus en plus des solutions de rénovation électriques, telles que les pompes à chaleur (PAC), au détriment du gaz. Le marché de la rénovation se dirige donc vers des choix énergétiques décarbonés, soutenus par les politiques publiques. Les bailleurs, quant à eux, continuent de se conformer aux normes visant à éliminer les énergies fossiles, privilégiant l'électrification et les réseaux de chaleur pour réduire leur empreinte carbone.

Habitat neuf :

49 % de l'objectif en nombre de logements et 58 % de l'objectif en GWh attendus.

Le marché du collectif neuf reste en crise en 2024-2025, avec des volumes de production historiquement bas. En 2024, les permis de construire ont chuté de 12,3 % par rapport à 2023, après une baisse de 46 % en 2023 par rapport à 2022. Les mises en vente et les ventes continuent de reculer et les projets RE 2020 peinent à émerger, avec des solutions énergétiques orientées vers l'électricité plutôt que vers le gaz, en raison des réseaux de chaleur dans certaines zones. Cependant, les zones hors réseaux de chaleur offrent encore des opportunités pour l'hybridation avec le gaz.

En maison individuelle, la baisse du nombre de permis de construire délivrés est encore plus marquée. Entre juillet 2023 et juin 2024, ce nombre a diminué de 24,4 % par rapport à la période précédente (-15,4 % pour les logements collectifs). Bien que la baisse semble se stabiliser, la tendance reste négative. Le nombre de permis commencés avait déjà chuté de 46 % en 2023 par rapport à 2022. Une légère reprise pourrait toutefois être envisagée si l'hybridation avec le gaz se développe dans certaines zones moins couvertes par les réseaux de chaleur.

• Le marché Professionnel

	Objectif 2024/2025 en GWh	Résultat 2024/2025 en GWh	% Résultat en GWh
PRO EXISTANT	1,5	0,77	51%
Décideurs privés	1,0	0,67	67%
Décideurs publics	0,5	0,1	20%
PRO NEUF	4,5	4,24	94%
Décideurs privés	3,5	3,84	110%
Décideurs publics	1,0	0,4	40%
TOTAL	6,0	5,01	84%

En 2025, le marché professionnel reste prudent, toujours marqué par les conséquences de la crise énergétique de 2022. Bien que les surfaces commencées en permis de construire aient légèrement progressé en 2023 par rapport à 2022, les surfaces autorisées ont diminué d'environ 15 % pour les projets publics et privés. Le décret tertiaire imposant des objectifs stricts de réduction de la consommation énergétique des bâtiments, avec une cible de 60 % d'économies d'ici 2050, cette contrainte pousse les entreprises à améliorer l'efficacité énergétique de leurs bâtiments.

Parallèlement, les objectifs de décarbonation en industrie incitent les entreprises à revoir leurs processus de production. Le recours à des solutions hybrides et au gaz renouvelable devient une alternative, bien que cela entraîne une baisse de la consommation en GWh. En synthèse, le marché professionnel reste en 2024 caractérisé par des ajustements face aux nouvelles réglementations, avec une transition énergétique qui se poursuit lentement mais sûrement.

4.3 ACTIVITÉ FOURNITURE DE GAZ

- La quantité de gaz allouée sur l'exercice 2024-2025 est de 17 583 GWh, pour une rigueur climatique de 1 254 DJU pour la zone historique (DJU Bordeaux) et 1 663 DJU hors territoire (DJU Paris-Montsouris). Les prévisions budgétaires avaient été fixées à 16 543 GWh pour 1 342 DJU Bordeaux et 1 524 DJU Paris.

L'exercice 2024-2025, à l'instar des deux précédents, présente une climatologie clémente pour la zone historique avec un début tardif de période froide et un hiver peu rigoureux, ce qui le distingue de la moyenne de la dernière décennie

Du point de vue des volumes vendus, le développement du portefeuille professionnel aura permis de compenser la perte de quantités allouées inhérente à l'effet climatologie et aux efforts de sobriété des clients. Porté par ce développement, les quantités enregistrent un écart de +6.3 % par rapport à l'objectif budgétaire (+1 TWh).

- Le chiffre d'affaires gaz atteint 1 427 M€ pour 17 583 GWh alloués (pour un objectif budgétaire fixé à 1 275 M€ pour 16 543 GWh), les volumes vendus ayant été supérieurs aux prévisions.

- S'agissant de la répartition des quantités vendues, les tarifs réglementés de vente (TRV) ayant été supprimés au 1er juillet 2023, l'ensemble des volumes vendus en 2024-2025 l'ont été exclusivement en offres de marché.

La proportion des volumes vendus aux clients résidentiels a de nouveau baissé au cours de l'exercice et ne représente plus que 9.6 % des volumes totaux (pour 10.2 % en 2023-2024), même si le nombre de PCE résidentiels (232 634) reste bien plus important que le nombre de sites professionnels (64 966).

Gaz	Type de clients	Nbre de clients	Volume vendu
Zone historique	Clients domestiques	206 657	1511 GWh
	Clients pro. et Grands Comptes	4 691	864 GWh
Hors Territoire	Clients domestiques	25 977	169 GWh
	Clients pro. et Grands Comptes	60 275	15 039 GWh

L'exercice 2024-2025 confirme le poids des ventes hors territoire qui, en volume, atteint 86.5 % du total (pour mémoire il était de 31 % au 30 septembre 2014), ceci dans un contexte de maintien de la stratégie mise en place durant les exercices précédents qui consiste à diversifier les cibles pour sécuriser un niveau de marge en mixant différentes typologies de clientèles professionnelles partout en France.

- S'agissant du développement commercial, l'exercice 2024-2025 se caractérise par une augmentation importante des parts de marché acquises hors territoire.

→ Marché habitat

L'exercice 2024-2025 a vu le portefeuille domestique progresser de 4,52 % porté intégralement par le développement hors territoire (+80.2 %), le portefeuille sur zone historique étant en baisse de 0,7%

Marché habitat	Sept. 24	Sept. 25
Nombre de clients Gaz Zone Historique	208 160	206 657
Nombre de clients Zone Gaz Hors Territoire	14 417	25 977
Total	222 577	232 634

Pour Gaz de Bordeaux, le marché du gaz résidentiel a historiquement été limité à sa zone de desserte traditionnelle et a montré une grande stabilité au fil des années.

Au début des années 2020, l'apparition de la concurrence sur zone REGAZ a entraîné une érosion progressive du portefeuille jusqu'en 2022-2023, période au cours de laquelle la crise de l'énergie a provoqué le départ des mêmes

concurrents qui avaient investi cette zone. Durant cette période particulière, le marché du gaz est resté particulièrement stagnant, avec une concurrence limitée y compris au niveau national. Par ailleurs, la sobriété et la douceur climatique ont fait baisser les consommations unitaires et la dynamique liée à l'apparition de nouveaux logements chauffés au gaz naturel s'est réduite.

Au cours de l'exercice 2024-2025, le prix du gaz a progressivement baissé sur les marchés favorisant le retour d'une activité concurrentielle, tant au niveau national qu'au niveau local (zone historique). Les achats groupés ont également réapparu. Quatre de ces opérations ont été remportées par Gaz de Bordeaux ce qui explique une bonne partie de l'augmentation du portefeuille clients domestiques hors territoire.

→ Marché des professionnels et grands comptes

Ce sont sur ces segments de marché que Gaz de Bordeaux a fait porter depuis plusieurs années son effort de développement hors territoire.

→ Marché des professionnels

Au cours de l'exercice 2024-2025, les gains de nouveaux clients sur le marché des professionnels ont atteint 805 GWh.

Ces placements sont le résultat d'actions commerciales axées majoritairement sur le développement des relations commerciales entretenues avec des apporteurs d'affaires ainsi que l'accompagnement des clients multisites dans le cadre de leurs consultations.

90 % des clients conquis relèvent du secteur privé (grâce aux apporteurs d'affaires pour une grande majorité) et 10 % relèvent du secteur public pour un volume vendu d'environ 80 GWh.

Le volume de pertes a été limité à 148 GWh sur l'exercice.

Le solde gain/perte sur cet exercice est positif à hauteur de 657 GWh.

Outre la qualité des services de Gaz de Bordeaux, reconnue par ses principaux clients (relation commerciale, compétence, réactivité, innovation, proactivité), le renouvellement des contrats via la tacite reconduction associée aux actions commerciales spécifiques contribue fortement à la fidélisation du portefeuille (280 GWh renouvelés sur cet exercice).

→ Marché « grands comptes »

Le segment de marché des « grands comptes » (clients dont la consommation annuelle excède 10 GWh/an) regroupe la clientèle la plus sensible à la concurrence, une partie significative des volumes étant remise en jeu chaque année.

Cet exercice confirme son importance stratégique puisque les grands comptes représentent 90 % des quantités vendues aux professionnels.

Au 30 septembre 2025, le portefeuille des grands comptes était composé d'environ 150 clients représentant un volume de consommation d'environ 15 TWh. Sa répartition privé/public est en faveur des clients publics, tant en volume (60%) qu'en nombre de clients (65%).

Gaz – Répartition du portefeuille Grands Comptes/Pro par secteur		
Tertiaire	dont Télécommunications et postes	0,00%
	dont Commerce	2,08%
	dont Hébergement et restauration	2,72%
	dont Enseignement	7,59%
	dont Santé	11,66%
	dont Services Marchands divers (hors santé et enseignement)	22,82%
	dont Administrations et services non marchands	32,32%
Autres catégories		20,80%

Dans la continuité des derniers exercices, l'exercice 2024-2025 a vu se maintenir le poids des groupements d'achats qui concernent des clients de plus en plus nombreux.

Au regard de son poids, le segment des grands comptes fait toujours l'objet d'une attention particulière. Au cours de l'exercice 2024-2025, l'effort commercial a porté principalement sur : la reconduction de contrats / le développement via l'obtention de nouveaux marchés publics de fourniture / la fidélisation afin de limiter les pertes à la concurrence.

Pour la neuvième année consécutive, Gaz de Bordeaux est sur le podium dans le baromètre des fournisseurs CLEEE / Territoire d'énergie avec une note totale de 8,5/10 (1er sur 10 fournisseurs classés en gaz) avec un nombre important d'avis recueillis auprès de grands acheteurs professionnels témoignant de la qualité des prestations fournies sur 6 critères : relation client, facturation, reporting, support technique, fixation des prix, offre commerciale.

Sur un marché qui impose une grande réactivité, les bons résultats obtenus sont liés à la disponibilité des équipes pour répondre aux demandes des clients et à l'importante activité déployée en matière d'ingénierie de prix.

Après plusieurs exercices sur le même rythme, cela confirme le changement d'échelle durable de Gaz de Bordeaux avec une montée en puissance hors territoire bien réelle et une stratégie de développement consolidée.

Néanmoins, le contexte économique de cet exercice post crise énergétique avec des prix qui restent très volatils et un contexte d'approvisionnement plus compliqué a profondément modifié le paysage concurrentiel. Sur la cible privilégiée, à savoir les clients multisites publics et privés, le marché semble se stabiliser aujourd'hui autour de quelques fournisseurs.

Les résultats commerciaux de l'exercice écoulé ont un impact sur les résultats de l'exercice à venir mais également sur les exercices suivants avec un portefeuille déjà en partie à rejouer. La baisse des prix de marché a en effet conduit à une anticipation encore plus importante sur les échéances lointaines. Certains fournisseurs se sont montrés très agressifs en début d'exercice conduisant au non-renouvellement de certains clients sur des échéances 2026, voire ultérieures.

Au total, sur le segment des grands comptes, l'exercice 2024-2025 a donc concentré un enjeu important avec de nombreux marchés à jouer ou à renouveler :

- le bilan des placements s'établit à 3 541 GWh ;
- la fidélisation (basculement et/ou reconduction) concerne 4529 GWh ;
- les pertes à la concurrence ont été limitées à 2 321 GWh.

Gaz -

4.4 ACTIVITÉ FOURNITURE D'ELECTRICITÉ

Gaz de Bordeaux a choisi de lancer sur l'exercice écoulé une offre d'électricité verte en prix fixe 2 ans.

Ainsi, comme prévu au plan de développement de cette activité à 5 ans, l'exercice 2024-2025 a bien marqué le début du développement de la fourniture d'électricité verte auprès des clients résidentiels exclusivement.

En fin d'exercice, 39 174 PDL étaient déjà alimentés, pour un volume vendu de 81 GWh.

Electricité - Marché habitat	Sept. 24	Sept. 25
Nombre de clients Electricité	4 295	39 174

4.5 LA MARGE ÉNERGIE

→ La marge gaz

L'activité de fourniture de gaz naturel demeurant, du point de vue économique, largement prépondérante pour Gaz de Bordeaux (99.1 % du chiffre d'affaires), l'estimation de la marge globale issue des ventes de gaz naturel constitue l'élément central de la construction du résultat d'exploitation de l'entreprise.

La détermination de la marge gaz s'obtient en soustrayant du chiffre d'affaires :

- le montant des achats de gaz et les coûts de stockage associés ;
- certaines charges inhérentes à l'activité de fourniture de gaz naturel et ne pouvant être considérées comme des coûts de commercialisation ; il s'agit des coûts liés à la collecte de certificats d'économie d'énergie et de la prime relative à l'assurance couvrant l'aléa climatique ;
- les coûts de distribution et de transport versés aux gestionnaires de réseau ;
- les coûts de locations compteurs ; Il s'agit de coûts non inclus dans les tarifs d'acheminement des GRD, facturés aux clients finals mais intégralement reversés aux GRD concernés ;
- les charges liées aux certificats d'économie d'énergie.

Activité gaz	Réel 2024-2025
Quantités allouées	17 583 GWh
- dont territoire historique	2 375 GWh
- dont hors territoire	15 208 GWh
Compte d'écart	-85 GWh
Quantités vendues	17 498 GWh
Chiffre d'affaires	1 426 596 k€
Achats	-887 571 k€
Certificats d'économies d'énergie	-107 175 k€
Distribution/Transport	-377 511 k€
Marge gaz	54 336 k€

L'évolution de la marge gaz sur l'exercice s'explique par des évolutions de rentabilité sur les différents marchés adressés par GDB : une rentabilité très faible pour les clients résidentiels sur zone REGAZ (9.5% des ventes) pendant cet exercice, liée à une politique commerciale favorable aux clients domestiques qui les a incités à quitter leurs offres à prix fixe lorsque celles-ci étaient élevées au profit d'offres à prix indexées plus compétitives (alors même que, conformément à la politique de gestion de risque de l'entreprise, le gaz avait été acheté en prix fixe), compensée par une bonne rentabilité (toutefois légèrement en baisse par rapport à l'exercice précédent mais toujours plus importante qu'avant la crise) sur le marché des clients professionnels hors territoire (plus de 90% des ventes). Ce niveau de marge correspond au nouveau « standard imposé » pour continuer à s'approvisionner en gaz, dans un contexte de crise et d'augmentation des risques.

→ La marge électricité

A ce stade pionnier du développement de l'activité, la détermination de la marge électricité s'obtient en soustrayant du chiffre d'affaires le montant des achats d'électricité et des coûts de distribution et de transport versés aux gestionnaires de réseau.

Pour ce premier exercice marqué par un développement significatif, la marge électricité reste conjoncturellement importante sous l'effet simultanée du niveau élevé du TRV et de la baisse des prix de marché de l'électricité.

Activité électricité	Réel 2024-2025
Quantités allouées	81,3 GWh
Chiffre d'affaires	13.170 k€
Achats	- 5.258 k€
Distribution/Transport	- 5.352 k€
Marge électricité	2.560 k€

→ La marge globale de l'activité fourniture d'énergies

Activité fourniture d'énergies	Réel 2024-2025
MARGE Gaz	54 336 k€
MARGE Electricité	2.560 k€
Marge énergies	56.896 k€

Sous l'effet de la hausse des quantités vendues, la marge globale de l'activité fourniture d'énergies, s'affiche en légère hausse par rapport à celle de l'exercice précédent

4.6 ACTIVITÉ PRESTATION DE SERVICES « TECHNIQUES »

4.6.1 Activité de Gaz de Bordeaux

A la fin de l'exercice, le chiffre d'affaires de l'activité services s'établit 5 709 k€, soit 95 % du budget initial.

Son résultat d'exploitation est de 972 k€, ce qui restr en deçà de l'objectif initial de -154 k€.

- Maintenance des installations de particuliers : 16 118 contrats en portefeuille (faible érosion de 1,85 %) pour un chiffre d'affaires de 3 949 k€. Sur l'exercice, 17 295 visites d'entretien ont été réalisées sur l'exercice dont 14 219 (82%) par les techniciens de Gaz de Bordeaux, le solde (3 076) étant réalisé par des prestataires.
- Remplacements d'appareils et chantiers domestiques : chiffre d'affaires de 1 759 k€, (soit 88 % de l'objectif) avec une stabilisation du panier moyen qui franchit désormais le seuil de 5 000 €.

4.6.2 Autres prestations techniques

Excluant l'activité de Gaz de Bordeaux détaillée dans le paragraphe précédent, la part des travaux et prestations dans le chiffre d'affaires consolidé est de 5.982 k€ et concerne notamment les travaux de déplacements de réseaux et autres prestations techniques par la société Regaz et certaines filiales de Mixener et les prestations BME réalisées dans le cadre de l'activité de rénovation énergétique.

4.7 ACTIVITÉ RESEAUX DE CHALEUR ET DE FROID

Cette activité est portée par Mixéner et ses filiales.

Au cours de l'exercice 2024-2025, l'activité de Mixéner s'est poursuivie au fur et à mesure du développement des réseaux gérés par ses filiales, Mixéner accomplissant à leur profit diverses prestations d'exploitation de leurs ouvrages au fur et à mesure de leurs mises en service ainsi que des prestations de maîtrise d'ouvrage concernant la construction des réseaux, des sous-stations et des nouvelles chaufferies.

Sur l'exercice 2024-2025 Mixéner a poursuivi l'accomplissement :

- de prestations de soutien, d'assistance maîtrise d'ouvrage et pilotage d'exploitation :
 - o du réseau de chaleur exploité par Energie Des Bassins ;
 - o du réseau de chaleur exploité par Bordeaux Bègles Energies ;
 - o du réseau de chaleur exploité par Mérignac Centre Energies ;
 - o des installations de production d'électricité de chaleur et de froid de la Cité Municipale (pour compte de Gaz de Bordeaux) ;
 - o des installations de production décentralisée de froid renouvelable sur secteur Saint-Jean/Belcier.
- une prestation d'exploitation sur Hauts de Garonne Energies.

Mixéner a clôturé l'exercice 2024-2025 avec un résultat net positif de 218 K€.

● Sur l'exercice 2024-2025, Energie des Bassins n'a conclu aucune nouvelle convention de raccordement. En revanche 5 nouveaux contrats d'abonnement ont été signés et 6 nouveaux abonnés ont été raccordés sur l'exercice. A la fin de l'exercice 2024-2025, 94 contrats de raccordements de sous-stations ont été signés et 93 abonnés sont raccordés :

Bilan au 30/09/2025	Nb total sst	En service	Commandées (raccordement)
Bacalan	69	50	50
Chartrons	43	39	41
Total	112	89	91
		79%	81%

L'exercice fait apparaître un chiffre d'affaires de 6 087 203 € et un résultat net négatif de (49 783) €, en nette amélioration par rapport à l'exercice précédent grâce à une diminution des coûts d'achat d'énergie primaire. Les fonds propres au 30/09/2025 atteignent 10 634 376 €.

Le résultat déficitaire de l'exercice s'explique principalement par le report de la programmation immobilière de plusieurs îlots. Les droits de raccordement facturés sur l'exercice ont donc été beaucoup plus faibles que prévu,

● En ce qui concerne Bordeaux Bègles Energies, au 30 septembre 2025, 91 devis de raccordement ont été signés et 74 sous-stations sont en exploitation.

L'exercice 2023-2024 a été marqué par :

- la mise en service de 17 nouvelles sous-stations ;
- la poursuite des travaux de réseau.

Il est rappelé que Bordeaux Bègles Energies clôture son exercice au 31 décembre. Son chiffre d'affaires au 31/12/2024 s'élevait 4 245 673 €, son résultat net à 1 107 471 € et ses capitaux propres à 8 740 816 €.

- Pour Mérignac Centre Energies, l'exercice 2024-2025 a été marqué par la poursuite du déploiement du réseau et la mise en service de trois sous-stations.

Ses comptes restent déficitaires en raison de dotations aux amortissements élevées liées à des surcoûts.

Il est rappelé que Mérignac Centre Energies clôture son exercice au 31 décembre. Au 31/12/2024, son chiffre d'affaires s'élevait à 1 144 406 € et son résultat net était négatif à hauteur de (308 082) €. Ses capitaux propres s'élevaient à 3 702 430 €.

- Pour Hauts de Garonne Energies, l'exercice 2024-2025 a été marqué par la poursuite des travaux de renouvellement de réseau et des travaux d'extension comprenant le raccordement de plusieurs nouvelles sous-stations.

Ses comptes sont impactés par les montant significatifs des dotations aux amortissements (amortissements de caducité élevés en raison de la durée courte du contrat) et des dotations aux provisions pour renouvellement.

Hauts de Garonne Energies clôture également ses comptes au 31 décembre. Son chiffre d'affaires au 31/12/2024 atteignait 9 904 426 € et son résultat net était négatif à hauteur de (968 010). Ses capitaux propres s'élevaient à 8 384 776 €.

4.8 ACTIVITÉ SERVICES SUPPORTS

Depuis le 1er mai 2018, les services supports de BME ont vocation à accomplir des prestations dans le domaine administratif ou logistique au bénéfice de toutes les sociétés du groupe nouvellement organisé, dès lors qu'elles ne présentent pas de spécificités liées aux métiers de chaque entité. BME centralise également un certain nombre de charges liées à l'achat de matériels, de services ou de prestations utiles à l'ensemble des filiales, réalisant ainsi des économies d'échelle dont chacune profite pour demeurer un opérateur économiquement efficace.

4.8.1 La Direction Administrative et Financière

Parmi les missions de la Direction Administrative et Financière (DAF), figurent les prestations de services vis-à-vis de l'ensemble des filiales, ce qui inclut la gestion de trésorerie, la comptabilité fournisseurs et l'ensemble des déclarations sociales et fiscales.

La Direction Administrative et Financière de BME assiste également l'ensemble des sociétés du Groupe dans le cadre des travaux de clôture, des éventuels audits et contrôles divers dont elles pourraient faire l'objet.

Sur le plan purement opérationnel, le présent exercice a notamment été marqué par :

- la poursuite de l'implémentation d'outils groupe, à même d'automatiser, fluidifier et sécuriser certains process. Pour cette année, il convient notamment de citer la mise en production d'« Invoice Capture » un outil de scan automatique des factures fournisseurs et du module de notes de frais automatisés,
- le développement de nombreux rapports "B.I." visant à fiabiliser les process de contrôle et de révision des flux comptables et financiers ;
- l'harmonisation des documents comptables annuels (annexe comptable, informations financières) ;

- la poursuite de l'optimisation de la trésorerie du groupe, au travers de la mise en place d'outils de gestion prévisionnelle visant à adapter les lignes de financement et rationaliser ainsi, au maximum, les coûts financiers ;
- le démarrage du projet transverse de dématérialisation des factures afin de répondre, dès septembre 2026, aux nouvelles exigences réglementaires en la matière.

Sur un plan plus stratégique, la Direction Financière s'intègre désormais de manière plus active dans l'ensemble du processus de développement des projets stratégiques groupe. Ainsi, elle agit aussi bien en amont dans la construction des business plans, que dans la validation ou le contrôle des paramètres financiers des projets et vise à positionner des indicateurs de performance et de rentabilité comme des paramètres d'aide à la prise de décision.

Au-delà de la structuration même des projets, la Direction Financière s'attache à doter le groupe de moyens à même de financer les développements nécessaires à la bonne réalisation de la feuille de route stratégique du groupe.

Outre une assistance apportée à certaines filiales dans la structuration de financements spécifiques, la Direction Financière a fortement contribué, sur le présent exercice, à la contractualisation d'une enveloppe de financements d'un montant de 90 M€ signée avec la Banque Européenne d'Investissements (B.E.I.). Cette Enveloppe, utilisable sur les 4 prochains exercices, permettra au groupe de financer, sous certaines conditions ses développements en matière de réseaux de chaleur et de froid, de photovoltaïque, de rénovation énergétique et de gaz verts.

4.8.2 La Direction des systèmes d'information

Au cours de l'exercice 2024-2025, la Direction des Systèmes d'Information (DSI), a contribué à l'évolution des différents Systèmes d'Informations (SI) du groupe ainsi qu'à la modernisation et à la sécurisation des systèmes d'informations mutualisés.

Pour le Système d'information mutualisé, un projet de dématérialisation des factures fournisseurs a été mis à jour, ainsi que des évolutions de l'outil de GTA (gestion de temps et des activités) du groupe.

Pour la partie infrastructure, celle-ci a continué d'être mise à jour avec les nouvelles versions des systèmes et la bascule de la messagerie dans le cloud.

L'année 2025 a également été marquée par une accélération sur la sécurisation du SI. En plus des évolutions des matériels liés, une première étude de conformité avec la directive NIS2 a été réalisée et un plan d'actions a été mis en place jusqu'à fin 2026. Un plan de cybercrise a été élaboré et l'ensemble des entreprises du groupe a participé à l'exercice REMPLAR25 de simulation de crise, géré par l'ANSSI.

La volonté d'innovation a été maintenue avec le groupe de travail constitué en 2024 afin de démocratiser l'usage de l'IA et de l'automatisation dans le travail au quotidien. Des sessions de présentation des avantages et inconvénients de l'IA ont ainsi été réalisés auprès de tous les collaborateurs du groupe. De petits projets ciblés ont pu voir le jour dans certains secteurs de toutes les entreprises du groupe afin de gagner en productivité et réduire la perte de temps sur des actions qui ont pu être automatisées avec de la reconnaissance de documents ou de mails.

Concernant les différentes activités ou filiales, les principaux projets ont été les suivants :

Pour Facirénov :

- modernisation de l'outil de l'équipe afin d'évoluer avec les nouvelles réglementations successives applicables à l'activité rénovation énergétique.

Pour Régaz :

- réalisation d'un outil pour le suivi de l'accord préalable du lancement des chantiers,
- réalisation de la refonte du nouveau portail fournisseur Regaz,
- ouverture de l'outil de suivi des consommations aux clients professionnels,
- déploiement d'un CRM pour les équipes commerciales Regaz,
- évolution continue sur l'outil de gestion des chantiers gaz,
- travail sur l'évolution technique du système d'information géographique (SIG – cartographie) avec entre autres la mise en place du RGF93 CC42.

Pour Gaz de Bordeaux :

- refonte de l'outil de souscription pour les particuliers,
- refonte de l'espace client des clients particuliers,
- ouverture du logiciel de cotation gaz à des apporteurs d'affaires,
- ajout de nouvelles modalités de paiements avec Nirio,
- évolution de l'outil de suivi en ligne des consommations,
- travail sur la refonte de la gestion des clients professionnels gaz,
- début du travail sur la gestion de l'électricité pour les clients professionnels.

Pour Mixéner et ses filiales :

- amélioration des réseaux de communications des différents réseaux de chaleur urbain,
- sécurisation des réseaux industriels,
- participation aux différents appels d'offres.

4.8.3 La Direction des Ressources Humaines (D.R.H.)

Au cours de l'exercice 2024-2025, la DRH du groupe a continué à remplir ses missions de support au profit de toutes les entités constituant le groupe BME.

En coordination avec les délégations RH des différentes filiales, elle a assuré ses missions liées à la gestion des contrats de travail, du recrutement et du développement RH. Elle a également assuré le suivi de l'évolution de la réglementation dans ses domaines propres (droit du Travail, fiscalité sociale, etc.), avec une complexité renforcée du fait qu'elle traite les dossiers de salariés issus de différentes branches professionnelles : I.E.G., Fedene, Syntec, régime général. La DRH Groupe avec les RRH des entreprises, maintiennent un contact direct avec les salariés pour répondre à leurs interrogations -dans la mesure du possible- sur l'évolution de leur situation, y compris dans un contexte incertain sur l'évolution du régime de retraite et d'autres sujets actuels. Fidèle à la volonté historique de maintenir une politique sociale favorable aux salariés et en cohérence avec les résultats, le Groupe à travers ses entreprises est parvenu de manière consensuelle à la réussite des négociations annuelles obligatoires. Dans les trois entreprises (BME, Régaz et Gaz de Bordeaux) soumises au statut des IEG, les directions et les fédérations syndicales représentées sont parvenues à la signature d'un accord unanime.

Conjointement, l'année 2025 était celle du renouvellement triennal des accords d'intéressement et de participation à BME, Régaz et Gaz de Bordeaux, d'intéressement à Mixéner. Là encore, un dialogue social reposant sur des échanges fructueux a permis de signer des accords unanimes dans les sociétés concernées. Ces accords ont pris des formes nouvelles (retour à la formule légale pour la participation) et intégré dans chaque entreprise

pour l'intéressement des critères de performance actualisés pour mieux prendre en compte les nécessaires adaptations des entreprises aux nouveaux enjeux, aux contraintes de la transition énergétique et aux exigences, comme à la responsabilité sociétale des entreprises. Enfin, la gestion du plan d'épargne salariale a été améliorée pour élargir les possibilités de choix de fonds de placement tandis que la possibilité de versements volontaires a été ouverte.

Toujours dans le cadre du dialogue social, des négociations avec les partenaires sociaux ont été ouvertes dans les trois plus grosses entreprises du Groupe (BME, Régaz et Gaz de Bordeaux) sur la question de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes. A partir d'analyses factuelles, la signature d'accords est recherchée pour permettre de définir des objectifs généraux, avec des moyens communs à toutes les sociétés du Groupe, et des objectifs particuliers liés aux situations spécifiques qui justifieront donc des méthodes et moyens propres à chaque entreprise. Ces accords pourraient ainsi permettre de faire progresser le Groupe sur cette question, en assurant à égalité de compétences, l'égalité en matière de rémunération, d'accès aux mêmes possibilités d'évolution en matière de parcours professionnel, en renforçant la mixité de l'emploi et l'équilibre par secteur, en modernisant les conditions de travail et en garantissant la formation contre les discriminations et violences.

Enfin, de manière plus propre à l'organisation de cette Direction, la DRH Groupe s'est engagée dans le renouvellement de son SIRH, dont l'usage sera évidemment partagé avec l'ensemble des sociétés du Groupe. Cette évolution vers un S.I.R.H. plus proche des standards contemporains constitue un projet majeur dont la réalisation doit démarrer à la fin de l'exercice. Ce changement doit représenter une étape importante dans la modernisation du fonctionnement technique de la DRH, au profit des utilisateurs et des salariés.

4.9 INVESTISSEMENTS

4.9.1 Les investissements liés à la gestion du réseau de distribution de gaz naturel (18.9 M€)

Le montant global des investissements prévu sur l'exercice était de 19 631 k€. Le réalisé à fin septembre est de 18 906 k€ (-725 k€ par rapport au budget).

L'exercice 2024-2025 a été principalement marqué par :

- une baisse continue des nouvelles demandes pour les raccordements clients ;
- la poursuite du programme DPBE ;
- l'élimination de plus de 23 km de fontes ;
- le report du raccordement de l'unité biométhane CVE à Bassens à début 2026 ;
- la poursuite du programme de déploiement des compteurs DATAGAZ ;
- la fin des travaux du démonstrateur OPEN LABH2.

Les investissements se décomposent comme suit :

- des investissements relatifs à l'activité commerciale pour 1.56M€ (versus 1.9 M€ l'exercice précédent) dont 997 k€ au titre des extensions commerciales (7.200 ml et 1.230 PCE) et 1.558 k€ pour les raccordements en densification;
- des investissements relatifs au programme technique pour 14.3 M€ (pour 15.4 M€ l'exercice précédent).

Les principaux postes sont les suivants :

- Elimination des réseaux en fonte : 7,43 M€
 - Tramway – Bus Express : 0,43 M€
 - Déploiement des compteurs DATAGAZ : 1,80 M€
 - Renouvellement/déplacement sur programme de tiers : 1,37 M€
 - Modernisations d'immeubles : 0,31 M€
 - Renforcement, maillage technique et adaptation du réseau primaire : 0,90 M€
 - Protection des branchements existants : 0,75 M€
- des investissements informatiques pour 2,4 M€.

4.9.2 Les investissements sur les réseaux de chaleur et de froid (4,14 M€)

Le montant des investissements réalisés pour les réseaux de chaleur et de froid s'élève à 4,14 M€ dont 2,19 M€ pour Bordeaux Bègles Energie, 1,29 M€ pour Energie des Bassins, 0,50 M€ pour Mérignac Centre Energies et 0,16 M€ porté directement par Mixéner dans le cadre de son activité « froid ».

4.9.3 Les investissements informatiques (7,3 M€)

Les investissements informatiques du groupe totalisent 7,3 M€, soit un niveau quasi équivalent à celui de l'exercice précédent, et se ventilent comme suit : 2,4 M€ pour Régaz-Bordeaux, 4,1 M€ pour Gaz de Bordeaux et 0,7 M€ pour Bordeaux Métropole Energies.

Les différents projets ayant justifié ces investissements sont décrits au 4.8.2.

5 RÉSULTATS DU GROUPE

en €	2019/2020	2020/2021	2021/2022	2022/2023	2023/2024	2024/2025	Var. en €	Var. en %
Chiffre d'affaires	516 089 410	561 429 180	864 813 905	1 361 550 432	1 460 227 156	1 463 727 975	3 500 819	0,2%
Résultat d'exploitation *	13 973 051	18 158 228	36 951 377	40 305 071	31 802 420	33 117 859	1 315 439	4,1%
Résultat Financier	-1 333 515	-1 300 285	-1 452 581	-3 887 300	-8 326 707	-5 226 772	3 099 935	-37,2%
Résultat courant des sociétés intégrées *	12 639 536	16 857 943	35 498 796	36 417 771	23 475 713	27 891 087	4 415 374	18,8%
Résultat exceptionnel	21 819	2 370 163	1 964 376	-234 329	1 870 601	257 846	-1 612 755	-86,2%
Résultat net de l'ensemble consolidé	7 157 040	11 834 088	27 039 887	26 492 646	19 623 086	20 564 753	941 667	4,8%
Résultat net part du groupe	3 080 164	7 513 485	21 808 645	24 613 217	16 879 399	17 709 574	830 175	4,9%

(*) REX sous déduction des écarts d'acquisition

6 ANALYSE DE L'ÉVOLUTION DE LA SITUATION FINANCIÈRE ET DE L'ENDETTEMENT DU GROUPE

6.1 FLUX DE TRESORERIE OPERATIONNEL

La capacité d'autofinancement du Groupe Bordeaux Métropole Energies s'élève à 45,19 M€, comparé à 39,07 M€ l'exercice précédent.

La variation du besoin en fonds de roulement permet un dégager un excédent de +31.3M€ (en augmentation par rapport à l'excédent de +30M€ dégagé au titre de l'exercice précédent), qui s'explique principalement par l'atténuation des besoins générés par Gaz de Bordeaux.

Le flux de trésorerie généré par l'activité s'élève donc à +76.5 M€.

Après prise en compte des opérations d'investissement (-24.9 M€) et des flux nets induits par les opérations de financement (-61.62 M€), le flux de trésorerie de l'exercice est quasi-neutre et s'établit à -34 k€.

6.2 STRUCTURE FINANCIERE

Les capitaux propres de l'ensemble consolidé s'élèvent à 208 M€ au 30/09/2025 (dont 175.6 M€ part du groupe) contre 189.2 M€ un an auparavant (dont 157 M€ part du groupe).

Le total de bilan s'élève à 767.2 M€ au 30/09/2025 contre 723.8 M€ au 30/09/2024.

6.3 SITUATION FINANCIERE A LA CLOTURE

L'endettement financier du groupe est de 153.6 M€ contre 200.9 M€ à fin septembre 2024. Cette diminution s'explique principalement la réduction des utilisations à la date de clôture des crédits court terme par Gaz de Bordeaux (seulement 20 M€ au 30/09/2025 contre 70 M€ au titre de l'exercice précédent).

7 ÉVÈNEMENTS IMPORTANTS INTERVENUS DEPUIS LA CLÔTURE

Sans objet. Pas d'évènement significatif à l'échelle du groupe.

8 ACTIVITÉS EN MATIÈRE DE RECHERCHE ET DE DÉVELOPPEMENT

Outre le partenariat avec Technowest précédemment évoqué qui a permis à BME d'être active sur le terrain des nouvelles technologies, l'entreprise poursuit divers projets et réflexions dans plusieurs domaines liés à la production et l'utilisation d'énergies renouvelables ou d'hydrogène.

Concrètement, au cours de l'exercice, le groupe BME a :

- créé un groupe de travail sur la flexibilité et le stockage de l'énergie,
- conclu un partenariat pour étudier la faisabilité d'un projet de pyrogazéification à grande échelle,
- poursuivi ses travaux sur le CO2 via sa participation au groupe de travail ZIBAC,
- livré l'électrolyseur du projet Hydrogénia, renforcé ses liens avec l'écosystème hydrogène régional pour de nouveaux tests et expérimentations et poursuivi la mise en place du projet « OpenLab » (Regaz),
- continué ses travaux sur l'outil Mocabio (Régaz) et engagé un travail de prévisions des consommations des clients de manière à pouvoir disposer d'un outil de profilage alternatif à la référence nationale de GRDF utilisée à ce jour.

9 RISQUES ET INCERTITUDES

9.1 Activité transition énergétique

- Concernant la rénovation énergétique, le principal facteur de risque identifié tient évidemment aux difficultés rencontrées sur le marché de la rénovation énergétique, spécialement en maison individuelle.

Il trouve sa cause dans l'incertitude permanente qui entoure les dispositifs d'aides publiques à défaut desquelles très peu d'opérations sont conclues. Or, pas plus que l'exercice 2024-2025, l'exercice 2025-2026 n'a débuté avec une quelconque visibilité, le budget de l'Etat n'ayant toujours pas été adopté à date, comme ce fut ce cas pour l'exercice précédent.

Le décalage qui existe entre le discours des pouvoirs publics et l'absence de moyens alloués rend extrêmement difficile de nourrir une ambition de développement sur cette activité permettant de la rendre excédentaire.

- Concernant l'activité photovoltaïques les risques identifiés reposent principalement sur les incertitudes réglementaires concernant la valorisation de l'électricité produite et sur la baisse des prix associés.

En effet, l'exercice a vu la fin de l'obligation d'achat pour les projets inférieurs à 500 kWc en injection et la mise en œuvre d'une procédure d'appels d'offres simplifiés à partir de fin septembre 2025. La faible souscription de ce premier AO ne permet pas de tirer des enseignements clairs sur une trajectoire de prix pour ce segment.

En complément, l'absence de PPE3, pourtant attendue avant la fin de l'année 2025, génère une absence de visibilité totale sur les objectifs quantitatifs de la filière photovoltaïque et plus opérationnellement sur le calendrier des appels d'offres à venir.

Enfin, il est à noter des incertitudes juridiques concernant l'autoconsommation collective avec un rescrit fiscal rendant caduque l'exonération de droits d'accise pour ces opérations ou une absence de cadre juridique permettant de mettre en œuvre des opérations étendues dérogatoires pour les acteurs publics ou parapublics.

- Pour les autres activités relevant de la transition énergétique, aucun risque particulier n'a été détecté, mais plutôt des opportunités et des potentialités.

9.2 Activité gestion de réseau de gaz naturel

- L'inflation très marquée depuis 2022 avait engendré des augmentations importantes dans de nombreux domaines (prestataires, personnel, terrassement, matériaux...). L'année 2024 a été marquée par un retour à une inflation stabilisée par rapport aux années précédentes puisqu'elle devrait s'établir autour de 2 % pour 2024 et et rester à ce niveau en 2025 permettant une stabilisation des coûts

- La très forte hausse des prix du gaz fin 2022 a incité les clients domestiques et industriels à réduire très fortement leur consommation depuis l'exercice 2022-2023. Cette tendance s'est poursuivie sur les exercices suivants. La tendance à la sobriété des clients, engendrée par la hausse de prix du gaz est donc pérenne et a été intégrée pour l'élaboration des futurs budgets.

- La transition écologique et énergétique a pour conséquence une baisse structurelle des consommations de gaz à l'échelle nationale ce qui se traduit par une baisse tendancielle des volumes acheminés sur les réseaux de distribution de gaz. Ces baisses peuvent être parfois significatives et rapides à l'échelle d'un territoire en fonction

du contexte local (développement d'un réseau de chaleur, substitution du gaz par une autre énergie pour un client industriel, basculement des usages vers l'électricité, etc.).

Dans le même temps, les coûts supportés par les gestionnaires de réseaux de distribution de gaz sont essentiellement fixes. Ils dépendent principalement de la taille du réseau à exploiter, laquelle demeurera globalement identique à l'échéance 2050 par rapport à celle d'aujourd'hui.

Par conséquent, par conjonction de ces deux phénomènes de baisse des volumes acheminés et de stagnation globale des charges, une situation de ciseau tarifaire peut apparaître faisant évoluer à la hausse le coût unitaire du réseau facturé à l'utilisateur.

La date d'apparition de ce ciseau tarifaire, et la force de ce phénomène, peuvent être différentes en fonction des dynamiques de transition énergétique des territoires et de la capacité du gestionnaire de réseau public de distribution à foisonner sur un périmètre suffisamment grand pour compenser d'éventuelles baisses brutales de consommation de gaz à la maille locale.

D'ores-et-déjà, des pistes de réflexion peuvent être identifiées afin de répondre à cette problématique :

- d'une part, il conviendra, tout en s'inscrivant dans les objectifs de décarbonation, de limiter les sous-jacents du ciseau tarifaire en veillant à conserver un socle de consommations et de PCE gaz suffisant ;
 - d'autre part, une nécessaire solidarité financière devra s'opérer, entre consommateurs gaziers dans un premier temps pour lisser les impacts, puis entre consommateurs d'énergies au fur et à mesure de l'intégration sectorielle et de l'interdépendance des réseaux. A défaut d'une solidarité financière entre consommateurs, les finances publiques devront nécessairement être sollicitées pour assurer une acceptabilité sociale et économique de la transition énergétique.
- En outre, en matière de perspectives de nouvelles injections de biométhane, 2024 et 2025 seront des années blanches sur le territoire. A date, seuls deux projets sont inscrits au registre des capacités.

9.3 Activité fourniture de gaz naturel et d'électricité

- Dans le contexte actuel du secteur, il convient de rappeler la crise énergétique majeure de ces dernières années et les évolutions structurelles qui en découlent sur la vision marché de ces prochaines années. En effet, avec des prix du gaz naturel atteignant des montants qui n'auraient jamais pu être imaginés et une volatilité constatée sans précédents, la vision des risques couverts par un fournisseur a évolué et le pricing sur le marché des clients finaux restera profondément et durablement modifié par cette crise. Pour Gaz de Bordeaux cette situation de tension n'est pas inquiétante à court terme pour son activité, sa gestion de risque et ses systèmes d'achats en back to back protégeant utilement l'entreprise contre ce type de mouvement de marché. En revanche il convient d'être attentif sur la trésorerie disponible tout au long de l'exercice 2025-2026 au regard des besoins en fonds de roulement qu'entraînent des prix d'achats du gaz qui restent élevés. Cette situation devrait s'améliorer progressivement à la faveur de la baisse des prix du gaz et donc de la baisse de la valeur du stock sur l'été 2026.

- Concernant le secteur professionnel/grands comptes, la durée des contrats reste courte et met Gaz de Bordeaux, chaque année, en situation de pertes ou fidélisations. Un gros travail a été effectué sur les derniers exercices pour allonger la durée de ces contrats et permet aujourd'hui de repousser la prochaine échéance commerciale importante au 01/01/2028 (environ 60 % du volume en contrat sera à renouveler d'ici cette date). Afin de réussir la consolidation indispensable de ce portefeuille acquis lors des derniers exercices, il convient de maintenir et d'accentuer les efforts tant en termes de qualité de service qu'en compétitivité des offres. Il est également capital d'optimiser au mieux la rentabilité de ce portefeuille afin de dégager les résultats suffisants pour pouvoir se positionner sur les marchés en tant qu'acheteur solide de gaz naturel sous peine de voir

diminuer sensiblement les ventes avec un risque d'incapacité à couvrir les charges de fonctionnement de Gaz de Bordeaux, y compris pour les clients domestiques.

- La fourniture d'électricité par Gaz de Bordeaux demeurant dans une phase de lancement l'activité génère forcément une incertitude générale et l'exercice 2025-2026 sera essentiel dans la consolidation de cette activité auprès des clients particuliers et dans le lancement de cette offre auprès d'une clientèle professionnelle.

9.4 Activité réseaux de chaleur et de froid

Concernant les réseaux d'Energie des Bassins et de Bordeaux Bègles Energies, leur établissement et leur résultat sont, depuis l'origine, dépendants de la programmation immobilière des secteurs concernés (entraînant des décalages de travaux, d'investissement et de recettes).

La signature d'avenants avec Bordeaux Métropole afin d'augmenter les droits de raccordements de Bordeaux Bègles Energies avait permis dans le passé de compenser pour partie ces décalages importants de recettes, mais laisse peser un risque si la programmation immobilière n'est pas conforme aux hypothèses de l'avenant.

Un avenant visant à prendre en considération les surcoûts de travaux en raison circonstances imprévisibles et régler le risque sur le taux EnR a été demandé pour Mérignac Centre Energies.

Concernant Energie des Bassins, l'absence de décision sur le sort de la zone dite de « l'arrière-base » fait également peser une incertitude sur la capacité à développer le réseau existant sur le périmètre entier imaginé à l'origine du projet, ce qui n'est pas sans répercussion sur la rentabilité du projet.

10 PERSPECTIVES ET ÉVOLUTION DU GROUPE

10.1 Activité transition énergétique

- De manière générale La période à venir doit être celle de la montée en puissance commerciale dans le cadre des feuilles de route définies pour chaque entreprise et du plan de financement global élaboré à l'échelle du groupe.

Ces documents fixent des objectifs ambitieux à BME qui doit jouer, en qualité de société mère du groupe, un rôle d'intégrateur entre la production d'ENR et leur utilisation et créer une dynamique intra-territoriale forte.

Grace à toutes ses composantes, elle doit inciter et accompagner les entreprises, les collectivités et les particuliers dans leur révolution énergétique et proposant des solutions décarbonées via des activités de rénovation et de construction d'un mix énergétique local et diversifié.

Après le travail de structuration et de modélisation préalables indispensable qui a été accompli au cours des exercices passés, l'exercice a ainsi permis de faire émerger des projets concrets et de réaliser des projets déjà engagés (notamment en matière d'énergies renouvelables).

- La structuration de l'activité photovoltaïque lui permet désormais d'envisager la réalisation de tout type de projet photovoltaïque en autonomie. Néanmoins au besoin (partage du risque, atout commercial...) la structure envisage de nouer des collaborations au cas par cas. Celles-ci se feront néanmoins toujours avec une responsabilité technique importante portée par les équipes Néomix.

Toutefois, au regard des actualités de la filière, la feuille de route 2023-2028 ambitieuse va être retravaillée sur l'exercice 2025-2026 pour intégrer le nouveau contexte (baisse des tarifs, fin des centrales au sol de puissances importantes...).

En parallèle, un travail va être réalisé sur l'intégration de briques de stockage pour la maximisation du taux d'autoconsommation ou pour arbitrage marché (gestion des prix négatifs par exemple).

- Concernant les autres énergies renouvelables, le travail de veille, de détection, d'accompagnement et de promotion de toutes formes solutions décarbonées déjà entrepris sera poursuivi.

- Concernant l'activité de rénovation énergétique, un travail de réflexion a été engagé pour essayer d'adresser des marchés moins contraints par les attermolements réglementaires. Ainsi, des approches ont été faites vers de nouvelles cibles commerciales : bailleurs sociaux, tertiaire public, maisons individuelles hors dispositif MAR.

10.2 Activité gestion de réseau de gaz naturel

- Le Compte de régularisation de charges et de produits (CRCP) est un compte fiduciaire extracomptable qui est alimenté tous les ans par tout ou partie des écarts de coût ou de revenu constatés sur des postes prédéfinis par la CRE. L'apurement du solde de ce compte s'opère par une diminution ou une augmentation des revenus à recouvrer par les tarifs, tous les ans d'une même période tarifaire en partie, ou au cours des périodes tarifaires suivantes en totalité.

La délibération de la CRE du 11 juin 2025 a validé un solde du CRCP au 1er octobre 2024 à + 24 320 k€, générant une évolution du tarif au 1er juillet 2025 de + 2,85 %.

Sur la base des éléments constatés au 30 septembre 2025, le CRCP pour l'exercice 2024-2025 est estimé à 9 435 k€. Le chiffre définitif du CRCP 2024-2025 sera arrêté dans une délibération de la CRE en 2026. Le solde du CRCP au 1er octobre 2025 est estimé à + 28 680 k€. Cette valeur sera apurée sur le prochain ATRD7 rentrant en vigueur au 1er juillet 2026. Cette valeur importante du CRCP en fin de période tarifaire ATRD6 couplée à une baisse du nombre de PCE et des quantités acheminées engendrera inéluctablement une hausse tarifaire importante des tarifs en juillet 2026 lors de la mise en place de l'ATRD7.

- La délibération relative aux tarifs d'acheminement des ELD pour l'ATRD 7 devrait être publiée en janvier 2026. Ces nouveaux tarifs prendront effet au 1er juillet 2026 pour une durée de 4 ans.

Parmi les nouvelles mesures envisagées sur cet ATRD7, il faut signaler :

- les recettes liées aux termes tarifaires d'abonnement seront prises à 100% au CRCP,
- les recettes extratarifaires issues des prestations annexes relatives à l'injection de gaz renouvelable et bas-carbone seront prises à 100% au CRCP,
- les charges d'avantage en nature énergie seront prises à 80% au CRCP,
- une incitation à la maîtrise et à la priorisation des investissements avec une enveloppe plafonnée d'investissements pluriannuels (hors biométhane),
- un taux de CMPC qui devrait être de 4% (proche de celui de l'ATRD6 à 4,02%),
- la mise en place d'un portail aiguilleur pour Régaz-Bordeaux et R-GDS afin de permettre une plus grande concurrence sur le bas de portefeuille des ELD,
- la mise en place du terme de débit normalisé qui permet notamment aux clients en appoint secours de contribuer davantage à la couverture des coûts qu'ils engendrent sur les réseaux.

- Concernant le GNV, la station de Bassens, raccordée au réseau de Régaz, a été mise en service sur cet exercice. Le projet d'une station BioGNC à Bruges avance et le futur exploitant devrait rapidement régulariser l'acte d'occupation du terrain envisagé.

- Pour répondre aux objectifs environnementaux définis par les pouvoirs publics, avec 15 % de gaz verts transités sur le réseau à horizon 2030, le réseau de distribution de gaz se doit d'acheminer des volumes de gaz d'origine renouvelable toujours plus importants. D'ici 2 ans, 2 nouveaux projets d'injection biométhane devraient être mis en service :

- à Bassens, une installation d'une capacité de 330 Nm³/h avec des intrants issus de déchets ménagers et agro-alimentaires. Les travaux de raccordement ont eu lieu en 2025 pour une mise en service prévue pour début 2026 ;

- à Saint-Laurent-Médoc, une installation d'une capacité de 250 Nm³/h avec des intrants principalement issus de cultures intermédiaires à vocation énergétique. L'étude détaillée de ce projet a été réalisée décembre 2024. La mise en service est prévue pour 2027.

D'autres projets sont en attente ou prospection comme à Hourtin avec la transformation d'une cogénération en injection biométhane ou des projets d'injection de biométhane à partir de STEP sur la Métropole de Bordeaux à l'horizon 2030.

- Enfin, le Syndicat Départemental Énergies et Environnement de la Gironde (SDEEG) a lancé fin 2025 un appel d'offre visant l'attribution d'une concession de service public portant sur la distribution de gaz naturel sur le périmètre de la commune de Lesparre-Médoc. Régaz-Bordeaux participera à cet appel d'offres et, en cas d'attribution, l'objectif est de commencer les travaux d'extension du réseau au cours de l'été 2026. Ce projet permettra à terme également de décarboner le transport public local avec la mise en place d'une station GNC et de favoriser le développement de la méthanisation sur le Nord Médoc avec de potentiels sites d'implantation dans le secteur.

10.3 Activité fourniture de gaz naturel et d'électricité

- Concernant l'activité fourniture de gaz naturel, la crise de l'énergie a marqué un véritable tournant pour Gaz de Bordeaux depuis l'exercice 2021-2022 et c'est sur la base des enseignements qui en ont été tirés qu'il convient d'envisager les exercices à venir.

Le budget construit pour 2025-2026 fixe un objectif de vente total sur l'année de 16,8 TWh. Ceci constitue une baisse par rapport au résultat 2024-2025 qui était à un record historique.

La répartition des volumes vendus entre la zone historique de desserte et le hors territoire s'établit pour le budget 2025-2026 à 14 % / 86 %.

Challengé sur son territoire historique, Gaz de Bordeaux a su profiter de l'ouverture du marché sur le marché professionnel pour étendre son champ d'action ces dernières années et est en train de trouver un modèle économique nouveau comme le montre les résultats de ces quatre derniers exercices.

Confronté historiquement à une pression concurrentielle forte et à un portefeuille client qu'il faut renouveler à rythme court (1 an ou 2 ans), Gaz de Bordeaux cherche à atteindre la taille critique (16 TWh +/- 2 TWh) susceptible de générer un modèle économique pérenne.

Il s'agit maintenant, sur les prochaines années, de consolider le palier franchi afin de s'affranchir des aléas conjoncturels fortement inflatés par les nouveaux prix de l'énergie (climatologie, risque lié aux variations de marché, impayés...), de mieux répartir et couvrir les coûts fixes et de bénéficier d'un effet volume (approvisionnement).

Pour le marché domestique, Gaz de Bordeaux a commencé une démarche de conquête de clientèle gaz sur l'ensemble du territoire national en vue de compenser les pertes inéluctables de clients domestiques sur sa zone historique depuis maintenant 7 exercices. Ces pertes ont d'ailleurs commencé lors de l'exercice 2019-2020 avec une attrition de 10 000 PCE sur le portefeuille de la zone historique.

A l'inverse, à date c'est un peu plus de 26 000 clients qui ont choisi Gaz de Bordeaux partout ailleurs en France.

Sur ce marché, le budget 2025-2026 prévoit l'accélération de la concurrence sur le territoire historique, entraînant une perte plus importante que les gains sur le prochain exercice, les courbes s'inversant dans le courant de l'exercice 2026-2027.

Gaz de Bordeaux a su durant cet exercice tirer son épingle du jeu, en profitant de la période post-crise pour augmenter son portefeuille de clients professionnels, tout en accompagnant l'ensemble de ses clients domestiques par une politique commerciale avantageuse. La capacité à l'entreprise à résister et à tenir ses engagements face à la situation extrême rencontrée en 2022-2023, puis son développement depuis 2024, a confirmé le modèle économique et la solidité de Gaz de Bordeaux en tant que fournisseur de rayonnement national reconnu sur le marché professionnel et en construction sur le marché domestique.

• Dans le cadre du plan à 5 ans « Sur la route de la croissance décarbonée », et après une première année réussie concernant le développement de la fourniture d'électricité, Gaz de Bordeaux souhaite continuer sur cette lancée et atteindre les 100 000 clients électricité verte partout en France à compter du 1er octobre 2026.

10.4 Activité réseaux de chaleur et de froid

L'ambition de Mixéner demeure de se développer encore dans les réseaux de chaleur et froid :

- en se positionnant en particulier sur les appels d'offres qui ont été lancés par Bordeaux Métropole et encore en cours de négociation sur l'exercice,
- en renforçant ses moyens et sa structuration pour la mise en œuvre des deux très gros contrats gagnés sur l'exercice : les Délégations de Service Public de Métropole Sud et Aéroport.

Parallèlement, Mixéner est toujours très active pour faire émerger des projets de réseaux de froid renouvelables d'initiative privée. Elle compte déjà plusieurs succès en ce domaine dont le nouveau contrat Canopia.

11 ACTIONNARIAT ET VIE SOCIALE

11.1 MODIFICATIONS INTERVENUES EN COURS D'EXERCICE

Sans objet.

11.2 PRISES DE PARTICIPATION

Sans objet

12 APPROBATION DES COMPTES

Nous vous proposons, après avoir entendu la lecture du rapport des Commissaires aux Comptes, de bien vouloir approuver les comptes consolidés (bilan, compte de résultat et annexe) arrêtés au 30 septembre 2025 tels qu'ils vous sont présentés.
